

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JUIN 2016**

**DELIBERATION N°CC/2016.00279**

**DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT  
ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD) DE LA COMMUNE DE DARGOIRE**

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 23 juin 2016

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de présents : 81

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de voix : 91

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER,  
M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET,  
Mme Nora BERROUKECHE, Mme Michèle BISACCIA, M. Vincent BONY,  
M. Lionel BOUCHER, Mme Marie-Christine BUFFARD, Mme Laurence BUSSIERE,  
M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE,  
Mme Catherine CHAPRON, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION,  
M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Suzanne CHAZELLE,  
M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, Mme Alexandra CUSTODIO,  
Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Christophe FAVERJON,  
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Nicole FOREST,  
M. Luc FRANCOIS, M. André FRIEDENBERG, Mme Michelle GALLAND,  
M. Michel GANDILHON, M. Roland GOUJON, Mme Marie-Eve GOUTELLE,  
M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, Mme Christiane JODAR,  
M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET,  
Mme Marie-Josèphe LAULAGNET, M. Yves LECOCQ, Mme Eliane LEGROS,  
M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, Mme Babette LUYA, M. Michel MAISONNETTE,  
M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON,  
Mme Nathalie MATRICON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Catherine NAULIN,  
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gaël PERDRIAU,  
Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT,  
M. Hervé REYNAUD, Mme Joelle RICARD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Annick ROATTINO,  
M. Marc ROSIER, M. Lionel SAUGUES, M. Jean-Claude SCHALK, Mme Nadia SEMACHE,  
M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT,  
M. Gilles THIZY, Mme Lucie THOMAS, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND,

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 12 juillet 2016**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20160329-D20160027910-DE

DATE D'AFFICHAGE :20160712

Mme Anne-Françoise VIALON, M. Enzo VIVIANI, Mme Catherine ZADRA,  
M. Georges ZIEGLER

**Pouvoirs :**

M. Michel BEAL donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,  
Mme Joëlle COUSIN donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,  
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,  
Mme Andonella FLECHET donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
M. Daniel JACQUEMET donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,  
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,  
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à Mme Siham LABICH,  
Mme Stéphanie MOREAU donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,  
Mme Christiane RIVIERE donne pouvoir à M. Jean-Claude SCHALK,  
M. Stéphane VALETTE donne pouvoir à Mme Michelle GALLAND

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-Alain BARRIER, Mme Jennifer BONJOUR, M. Henri BOUTHEON,  
M. Olivier BROUILLOUX, Mme Hélène BRUYERE, M. Paul CELLE,  
M. Jean-Jacques CHARROIN, M. Marc CHAVANNE, Mme Patricia CORTEY,  
M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Marie-Pascale DUMAS, M. Gilles ESTABLE,  
M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, Mme Annick FAY, M. Christian FAYOLLE,  
M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, M. Pascal GARRIDO, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,  
Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Laurence JUBAN, Mme Corinne L'HARMET-ODIN,  
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Julien LUYA, Mme Pascale MARRON,  
M. Yves MORAND, Mme Djida OUCHAOUA, M. Jean-Marc PANGAUD, M. Yves PARTRAT,  
M. Gilles PERACHE, M. Florent PIGEON, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Christine ROUX,  
Mme Monique ROVERA, Mme Janine RUAS, M. Alain SCHNEIDER, M. Gérard TARDY,  
Mme Sylvie THIZY, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Maurice VINCENT

**Secrétaire de Séance :**

M. Marc CHASSAUBENE

## **DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JUIN 2016**

### **DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD) DE LA COMMUNE DE DARGOIRE**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5215-20 ;

Vu la loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises et portant diverses dispositions de simplification et de clarification du droit et des procédures administratives, modifiant l'article L. 123-1 du code de l'urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral n°232/2015 du 10 août 2015 portant notamment transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme et documents d'urbanisme en tenant lieu ;

Vu l'arrêté préfectoral n°379 du 24 décembre 2015 portant transformation de Saint-Etienne Métropole en Communauté Urbaine ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Dargoire, en date du 14 septembre 2015 prescrivant la révision ainsi que ses objectifs et les modalités de concertation ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Dargoire, en date du 25 janvier 2016 donnant son accord pour la poursuite et l'achèvement par Saint-Etienne Métropole de la procédure de révision du PLU ;

Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 04 février 2016 acceptant la poursuite et l'achèvement de la procédure engagée par la commune de Dargoire ;

Vu l'article L 153-12 du code de l'urbanisme qui dispose qu'un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de Plan Local d'Urbanisme ;

Vu les dispositions réglementaires du code de l'urbanisme applicables aux procédures engagées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

Il est rappelé que :

- Saint-Etienne Métropole exerce la compétence «Plan Local d'Urbanisme et documents d'urbanisme en tenant lieu » depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et qu'à l'issue des délibérations communale et métropolitaine visées précédemment, il revient à

Saint-Etienne Métropole de poursuivre la procédure de révision du PLU de la commune de Dargoire engagée le 14 septembre 2015,

- le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) est une pièce du dossier de PLU qui définit :

1°/ les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques,

2°/ les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe également des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

- les élus du Conseil de Communauté ont été destinataires, en amont de la séance, des éléments permettant le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) de la commune de Dargoire.

Le dossier est consultable sur le site :

[http://collaboratif.agglo-st-etienne.fr/dossiers\\_plu/](http://collaboratif.agglo-st-etienne.fr/dossiers_plu/)

Login : elussem

Mot de passe : PLU42CU

- il s'agit d'un débat sur les orientations générales et non d'un vote ou d'une approbation, le PADD en tant que tel sera finalisé au moment de l'arrêt de projet du document.

Les principales orientations du PADD de la commune de Dargoire soumises au débat :

- Vers un nouveau modèle de développement
  - o Limiter la consommation des espaces agricoles,
  - o Agir pour la mixité sociale et intergénérationnelle,
  - o Organiser le village des courtes distances et apporter une « vie » dans les nouveaux lotissements,
  - o Valoriser les qualités du bourg et renforcer sa centralité et son accessibilité.
- Affirmer l'identité de la commune par la valorisation de son patrimoine
  - o Affirmer la valeur du grand paysage,
  - o Valoriser les patrimoines bâtis issus de la vocation agricole du territoire,
  - o Préserver les éléments identitaires du territoire.
- Maintenir la perméabilité de la commune pour valoriser une trame verte et bleue, protéger les populations des risques naturels et des nuisances, et favoriser les aménagements soucieux de leur environnement
  - o Protéger les milieux fonctionnels,
  - o Protéger les zones humides,
  - o Préserver la nature ordinaire,
  - o Maitriser les aléas,

- Encadrer strictement le développement urbain dans les zones vulnérables au niveau de la qualité de l'air,
  - S'engager dans la transition énergétique.
- L'économie, un pivot du développement local
- Maintenir l'emploi sur le territoire,
  - Protéger le territoire agricole.

Un document rendra compte du contenu du débat en complément de la présente délibération.

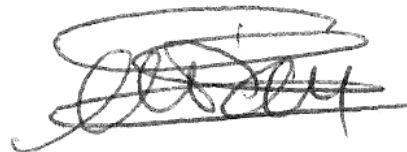
La délibération sera transmise au Préfet de la Loire et fera l'objet d'un affichage en Mairie de Dargoire et au siège de Saint-Etienne Métropole durant un mois.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :**

- **prend acte de la tenue du débat en séance sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de la commune de Dargoire ;**
- **autorise Monsieur le Président de Saint-Etienne Métropole, ou son représentant dûment habilité, à signer tous documents relatifs à cette procédure.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU